

Conditions d'attribution

Pour compléter le DTC qui sanctionne les liaisons effectuées sur le plan international, il est institué le Diplôme français F.CW.500.

Il sera attribué à tout amateur ayant contacté en CW 500 stations françaises de la métropole, depuis la date d'obtention de sa licence.

Des extensions seront possibles par tranches de 100 nouvelles stations françaises. Le diplôme F.CW.1000 est considéré comme une performance exceptionnelle.

Tous les QSO réalisés par un amateur sont valables depuis l'obtention de sa licence, même s'il a changé d'indicatif.

Une station ne peut être contactée qu'une seule fois, quelle que soit la bande.

La demande sera accompagnée d'une liste des QSO classés par ordre alphanumérique des indicatifs en ajoutant :

La date, l'heure, la fréquence.

Seule une liste certifiée par une autorité radioamateur locale ou régionale est demandée.

PARTICIPATION AUX FRAIS : **Visualiser les tarifs des diplômes du REF ?**
(Tous les ans en début d'année sont publiés dans RADIO-REF les tarifs de tous les diplômes officiels du REF)

DIPLOME MANAGER :